

Communiqué de L'Association Santé Littoral Sud (ASLS)

Plus de 2 ans après le rachat de la friche industrielle Legré-Mante par le fond d'investissement européen GINKGO, les premières études faites par le propriétaire, viennent de tomber :

Elles confirment la multi-contamination des sols par des métaux lourds (Plomb, arsenic, cadmium, mercure ...) à des niveaux inacceptables pour la santé humaine. A ces polluants s'ajoutent des hydrocarbures, solvants et produits toxiques volatils, ainsi que le danger des fibres d'amiante s'échappant des toitures dégradées.

Nous considérons que la gravité de situation exige que le risque de dissémination soit complètement évalué ainsi que les autres impacts sur le littoral sud de Marseille (Circulation, assainissement, respect des règles d'urbanisme). La santé publique de la population ne peut être fondée sur des dossiers provisoires ou des hypothèses émises par le propriétaire sans contrôle effectif par les pouvoirs publics avant délivrance des autorisations de dépollution ou d'aménagement quel qu'il soit.

Des études complémentaires sont encore en cours, et, à ce stade, il n'est pas démontré que la population ne sera pas exposée face aux émissions et envols des polluant pendant la dépollution ou à l'issue de celle-ci. Le propriétaire devant détailler et démontrer l'efficacité des techniques et moyens utilisés.

Une tierce expertise (contrôle) du dossier du propriétaire a été réalisée à la demande de la Préfecture par le Bureau des Recherches Géologiques et Minières (*BRGM*). Nous la demandons depuis le mois de juin 2019, les résultats devant être rendus publics.

Enfin, les récentes catastrophes sanitaires de Romainville (entreprise Wipelec), Vallée de l'Orbiel pour l'arsenic des anciennes mines, Rouen site Seveso et Paris pour le plomb répandu par l'incendie de Notre Dame de Paris, sont toutes causées par un défaut de prévention et de contrôle.

Elles illustrent combien la nécessité de contrôle et d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux est primordiale. Elles rappellent qu'il est de la responsabilité des pouvoirs publics, comme le prévoit la réglementation avant toute délivrance d'autorisation, de contrôler et évaluer ces risques et d'engager une concertation officielle sur la prévention avec les riverains, ce que nous demandons depuis 2011.

Marseille le 26/10/2019

Contact ASLS

Coordinateurs : Elisabeth Oliva, Rolland Dadena

☎ : 07.60.98.83.85

✉ : contact@comite-sante-littoral-sud.org

🌐 : www.comite-sante-littoral-sud.org